

LE CPAS



une conférence

États généraux de l'insertion

La contractualisation au regard du PIIS

Le 22 septembre 2016

La Marlagne

Avec le soutien de



Wallonie

Fédération
des CPAS



Les États généraux de l'insertion

La contractualisation au regard du PIIS

L'an passé, les États Généraux avaient pour thématique « La disposition au travail ». Nous poursuivons cette année la réflexion avec la notion de contractualisation et son corollaire, le Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS), actuellement en réforme.

La contractualisation est apparue dans la Loi Minimex en 1993 avec le « Plan d'urgence pour une société plus solidaire ». À l'époque, l'article 6§2 de la loi stipulait que « La preuve qu'il est satisfait à la condition de disposition au travail peut notamment résulter de l'acceptation et du suivi d'un PIIS proposé par le bénéficiaire ou par le centre ». Avec l'instauration de la loi DIS en 2002, la notion s'est davantage resserrée. Elle se renforce encore avec la réforme actuelle.

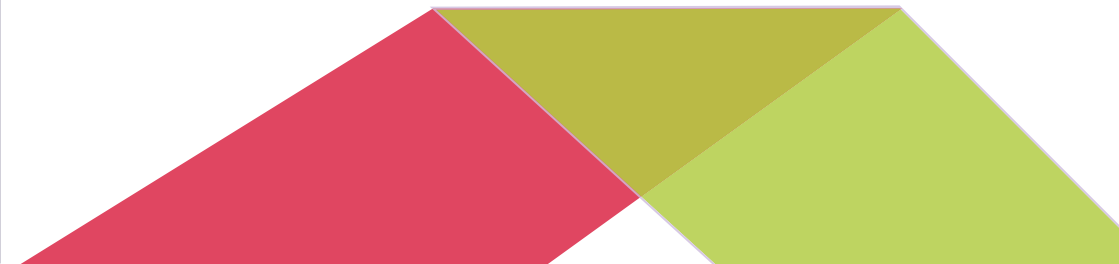
En première partie de matinée, pour explorer cette notion de contractualisation, nous reviendrons aux origines de ce concept. Nous le remettrons théoriquement en perspective et aurons une réflexion sur le fait que la contractualisation peut potentiellement être une forme de reconditionnalisation de l'aide.

La deuxième partie de la matinée traitera plus particulièrement du PIIS avec une présentation de la réforme par le Ministre de l'Intégration sociale, Monsieur Willy Borsus, qui en est l'instigateur. Ensuite, Abraham Franssen, qui a mené l'étude évaluative sur l'utilisation des PIIS en CPAS, tentera de dégager des pistes pour faire en sorte que l'outil PIIS puisse être un véritable outil de travail social et ne soit pas réduit à une simple formalité administrative.

L'après-midi sera consacrée à du temps en ateliers de manière à ce que chacun ait l'occasion d'échanger sur ses pratiques.

Programme

8h30	Accueil café.
9h20	Introduction de la journée par Monsieur Luc VANDORMAEL, Président de la Fédération des CPAS.
9h30	« Perspectives théoriques et historique de la contractualisation » par Hugues-Olivier HUBERT, Docteur en sociologie, Maître de conférence à l'UNamur
10h00	« En quoi la contractualisation peut-elle être une forme de recon-ditionnalisation de l'aide? » par Jean CORNIL, essayiste
10h30	Pause café
11h00	« Présentation de la réforme du PIIS » par Willy BORSUS, Ministre de l'Intégration sociale
11h20	« Comment l'outil PIIS peut-il rester un outil de travail social? » par Abraham FRANSSSEN, Docteur en sociologie, Directeur du Centre d'Etudes Sociologiques de l'Université Saint Louis-Bruxelles
11h50	Questions-réponses
12h30	Repas
14h00	Ateliers: "Contractualisation: où en sont les pratiques?".
15h30	Conclusions de la journée par Madame Malvina GOVAERT, Directrice générale de la Fédération des CPAS.
15h45	Drink de clôture.



Informations pratiques

Où?

Centre Culturel Marcel Hicter - La Marlagne
Chemin des Marronniers 26 à 5100 Wépion

Quand?

Jeudi 22 septembre 2016
de 8h15 à 16h00

Prix?

39 euros par personne
Une facture vous sera adressée suite à la conférence.
Merci de ne pas effectuer de paiement au préalable.

Inscriptions/Renseignements

Infos et inscriptions en ligne:
<http://www.uvcw.be/formations-cpas/1481>

Clôture des inscriptions le 12 septembre 2016.

Conditions générales

Le nombre de places est limité !
L'inscription est obligatoire.

Possibilité d'annulation sans frais jusqu'au 12 septembre 2016.
Après cette date, l'entièreté du paiement sera demandée.

LE CPAS



l'avenir depuis 40 ans

cpasavenir.be